AR Prefecture
043-200073401-20220915-2022076B-DE
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2022.076**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 08/09/2022

Membres en exercice : 43 **présents** / 30 Votants : 35 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 35

SEANCE du 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 15 Septembre à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente de la commune de Lantriac.

Membres présents : Abrial Raymond, Allary Jean-Pierre, Arcis Michel, Aubry Alexandre, Bourdelin Didier, Bresselle Pierre, Brun Philippe, Cabanes François, Chabannes Fabien, Chaize Fernand, Chalendard Bernard, Chambon Jean-Luc, Chorliet Christian, Defay André, Delmas Francis, Devidal Joël, Fargier Jean-Marc, Gentes Laurent, Jourdan Laure, Loucao Elisabeth, Maute Annie, Palhier Emmanuel, Pons Jean-Pierre, Ribes Michel, Romieu Hervé, Roudil Aymeric, Sabatier Jean-Pierre, Sagueton Stéphane, Veysset Marie-Christine, Vilard Serge.

Procuration de Bonnet Raphaël à Pierre Bresselle, de Laurence Bonnet-Dessalces à Annie Mauté, de André Ferret à Jean-Pierre Sabatier, de Daniel Behar à François Cabanes, de Marie-Agnès Mourlevat à Marie-Christine Veysset.

Secrétaire de séance : Pierre Bresselle

OBJET :INSTALLATION NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

M le Président informe, que, suite à la démission du Maire de la Commune de Montusclat, des élections partielles complémentaires ont été organisées dans cette commune. L'installation d'un nouveau conseil municipal a eu lieu le 10 septembre et il convient d'acter l'installation du nouveau Maire de cette commune en qualité de conseiller communautaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-6 et suivants,

Vu le Code électoral, et notamment ses articles L. 273-5, L. 273-10 et suivant

Vu le tableau du conseil municipal,

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide de :

- prendre acte de l'installation immédiate de **Monsieur Bernard CHALENDARD** comme conseiller communautaire titulaire (Montusclat)

- autoriser Monsieur le Président à exécuter cette délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Le Président, Jean-Marc Fargier,

Fait et délibéré les jour, mois et :
Pour extrait conforme

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *